Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Résiliation de marché : Diagnostic de fonctionnement / schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et diagnostic amont sur la Commune de Bressuire

Décision D-2025-112

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure ouverte ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant *les* marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision d'attribution D-2022-46 du marché « Diagnostic de fonctionnement / schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et diagnostic amont sur la Commune de Bressuire » à l'entreprise SCE en date du 08/03/2022 ;
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 06/12/2021 sur le profil acheteur et le BOAMP pour la consultation n°2021 39 MAP3 ;
- **Vu** le marché 2021 39 MAP3 concernant les « Diagnostic de fonctionnement / schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et diagnostic amont sur la Commune de Bressuire » notifié en date du 22 mars 2022 ;
- **Considérant** que l'autorité contractante peut résilier conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, article 39.1 c) du CCAG Prestations Intellectuelles 2021 « Résiliation pour faute du titulaire » ;
- **Considérant** que le titulaire du marché n'est pas en mesure, au regard de sa situation juridique, de s'acquitter de ses obligations dans les délais contractuels ;
- **Considérant** que dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et du principe de transparence des procédures, il convient de procéder à la résiliation du marché.

DECIDE

ARTICLE 1 : De résilier le marché n°2021 39 MAP3 relatif aux « Diagnostic de fonctionnement / schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et diagnostic amont sur la Commune de Bressuire » pour faute du titulaire.

ARTICLE 2 : de résilier le marché sans indemnisation du titulaire.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 14 MAI 2025

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le 14 MAI 2025

Notifié ou publié le 14 MAI 2025

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.